

N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Girardville, le 3 décembre 2018

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 3 décembre 2018, à dix-neuf heures trente (19:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Carole Bélanger, Claudette Martel, Jeannette Paré et Julie St-Gelais, conseillères, messieurs Gaston Dufour et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Michel Perreault, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et secrétaire trésorier.

2018-274

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit adopté l'ordre du jour.

2018-275

### ABSTENTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QU'**ayant reçu à l'avance une copie des procès-verbaux des séances du mois de novembre 2018; et.

**QUE** des copies sont disponibles dans la salle, les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2018-276

### ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018 soit accepté tel que présenté.

2018-277

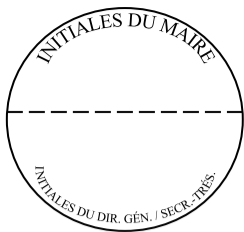
### ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2018 soit accepté tel que présenté.

### DÉPÔT ANNUEL DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Selon la Loi, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») (L.R.Q. E- 15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 Loi sur l'éthique).

Le directeur générale et secrétaire-trésorier fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

2018-278

### **AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES, ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ÉMIS, DE LA LISTE DES SALAIRES NETS (INCLUANT PERSONNEL ENGAGÉ)**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** la liste des comptes C.M. # 18-11 au montant de 54,502.92 \$ soit acceptée telle que présentée;

**QUE** la maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité;

**QUE** soit approuvée la liste des chèques émis:

Municipalité:

	De	À	Montant
Chèques #	111581	111634	529,555.78 \$
Prélèvement #	1589	1612	32,193.71 \$
Dépôt salaire #	595425	595474	18,725.46 \$

2018-279

### **DON, SUBVENTION ET COMMANDITE**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soient effectués les dons, subventions ou commandites suivants :

Organisme	Description	Montant
Fonds de la ruralité	Projet # 15 à 16	795.41 \$
Comité de Partage	Guignolée	100.00 \$
Nez-Rouge	Commandite	100.00 \$
FADOQ	Prêt de la salle - Centre-sportif	Gratuit

2018-280

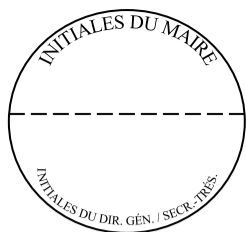
### **RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit renouvelée l'adhésion 2019 à la FQM au coût annuel de 1,087.67 \$ plus taxes.

2018-281

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Girardville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Girardville désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Girardville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

**QUE** monsieur Denis Desmeules, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

2018-282

### **AIDE FINANCIÈRE EN SÉCURITÉ CIVILE - TRANSFÈRE À LA REGIE INCENDIE GÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit autorisé le transfert en 2019 à la Régie Intermunicipale de sécurité incendie GÉANT, l'aide financière reçue en sécurité civile de l'Agence municipale 9-1-1 Québec, au montant de 16,500 \$; et,

**QUE** soit autorisé le paiement en 2019 de la contribution municipale au montant 2,900 \$.

2018-283

### **TRAVAUX SENTIER MOTONEIGE - TRANSPORT RPJM INC**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit autorisé le paiement de la facture # 1402 de Transport RPJM inc pour des travaux réalisés pour le déplacement d'une partie d'un tronçon du sentier de motoneige dans le rang de Rapide, au montant de 3,395.21 \$; et,

**QU'**une demande de contribution soit transmise aux Club Coursiers de Neige et Club Compagnons des Neige pour la présente dépense.

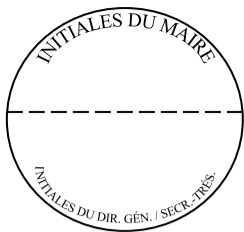
2018-284

### **TAXE D'ACCISE - TECQ - PRÉSENTATION PROGRAMMATION COMPLÈTE RÉVISÉE**

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

### QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

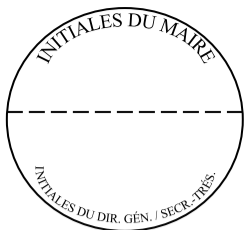
2018-285

### CDE - GÉANT - MODIFICATION AU FONDS

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le conseil de la municipalité de Girardville entérine la résolution adoptée le 14 novembre 2018, par la Corporation de Développement Économique Secteur GÉANT et qui vise notamment les éléments suivants :

- **Que** la Corporation mette en veilleuse les futures demandes d'aide financière, tant que les sommes déjà prêtées ne seront disponibles.
- **Que** lors du retour des fonds, que ces fonds soient un fonds commun et utilisé à des fins communes pour tout le secteur GEANT et non par municipalités.
- **Que** les fonds qui seront perdus, suite à des mauvais placements dans des entreprises, seront recapitalisés par les municipalités et la Caisse populaire des Plaines Boréales selon les pourcentages établis lors de la création de la corporation et ce, afin de maintenir le fonds du capital investi au départ, soit 240 000\$ (Normandin 40%, Girardville 25%, Albanel 20%, St-Thomas Didyme 10%, St-Edmond-les-Plaines 5% plus Caisse populaire 100%).
- **Que** la corporation revoit les critères d'admissibilité aux fonds de façon à abaisser les montants maximum afin d'élargir à plus d'entreprise l'argent disponible et de s'assurer de garantir un minimum de fonds dans chaque municipalité du secteur GÉANT.
- **Que** les municipalités qui n'ont pas encore remis la totalité des sommes engagées dans le fonds s'engagent à remettre ces sommes d'ici la fin de l'année 2018, afin de mettre en place les nouveaux critères au début janvier 2019.



## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

2018-286

N° de résolution  
ou annotation

### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 - RÉGIE GÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit accepté le budget de la Régie intermunicipale en sécurité en incendie GÉANT pour l'année 2019 avec une quote-part totale pour Girardville de 148,190 \$ sur un budget total de 947,000\$.

2018-287

### DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ANNONCÉE - PPA - MTQ

**ATTENDU QUE** La Municipalité de Girardville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Girardville approuve les dépenses d'un montant de 42,121 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2018-288

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU JENDI, 13 DÉCEMBRE 2018 À 18:15 HEURES

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit ajournée la présente séance à 19:50 heures, au jeudi 13 décembre 2018 à 18:15 heures.

---

**Michel Perreault**  
**Maire**

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**Denis Desmeules**  
**Directeur général et secrétaire**  
**trésorier**